

APPEL DE CANDIDATURES

MEMBRES D'UN COMITÉ DES USAGERS POUR LE PROGRAMME JEUNESSE DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Vous recevez ou avez déjà reçu des services de la Direction du programme Jeunesse du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue et vous désirez contribuer à l'amélioration des services offerts par l'établissement? Vous avez un intérêt envers la situation des enfants, des jeunes et des familles desservis par le personnel de la Direction jeunesse et les services offerts par le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue.

L'article 209 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS) prévoit que « *tout établissement doit mettre sur pied un comité pour les usagers de ses services* ». Le comité des usagers du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CUCI) à la recherche de personnes intéressées à faire partie d'un comité d'usagers ou de résidents pour le programme Jeunesse.

Le mandat du comité des usagers et de résidents

Les comités des usagers et de résidents sont les gardiens des droits des usagers. Ils veillent à ce que les usagers soient traités dans le respect de leurs droits en santé et services sociaux. Ils contribuent à la promotion de la qualité des services offerts par l'établissement. Il est l'un des porte-paroles des usagers auprès des instances de l'établissement.

Les quatre fonctions du comité des usagers prévues à la LSSSS

1. Renseigner les usagers sur leurs droits et leurs obligations.
2. Promouvoir l'amélioration de la qualité des conditions de vie des usagers et évaluer le degré de satisfaction des usagers à l'égard des services obtenus de l'établissement.
3. Défendre les droits et les intérêts collectifs des usagers ou, à la demande d'un usager, ses droits et ses intérêts en tant qu'usager auprès de l'établissement ou de l'autorité compétente.
4. Accompagner et assister, sur demande, un usager dans toute démarche qu'il entreprend y compris lorsqu'il désire porter plainte.

Toute personne intéressée peut faire partie d'un comité des usagers et de résidents pourvu qu'elle reçoive des services ou qu'elle ait déjà reçu des services de la part des intervenants du programmes Jeunesse. Il est possible qu'un proche d'un usager ou une personne ayant un intérêt significatif envers les droits des usagers et les besoins de la clientèle « jeunesse » puisse faire partie d'un comité d'usagers.

Les membres de ce comité sont bénévoles. Les frais de déplacement des membres sont remboursés. Un budget est accordé au comité pour son fonctionnement, la réalisation des activités de promotion des droits des usagers et pour la promotion de l'amélioration de la qualité des services. Les rencontres ont lieu de jour ou de soir, selon la disponibilité des participants. Une personne-ressource accompagne les membres du comité pour soutenir le fonctionnement du comité, la préparation des rencontres et les suivis aux rencontres.

Les personnes intéressées à devenir membres du comité des usagers ou de résidents de la direction du programme Jeunesse à communiquer aux coordonnées suivantes :

**Comité des usagers du
Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CUCI)
1, 9^e Rue, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2A9
819 764-3264 poste 49289
claudette_carignan@ssss.gouv.qc.ca**